

## Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 15 mars 2018

Jean-Paul JUSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE (secrétaire de séance)
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD

### **Ordre du jour :**

#### ***Délibérations concernant :***

- Adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » gérée par le SIEL
- Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes – marché d'assurances
- Fixation des taux d'imposition 2018
- Subventions aux associations
- Affectation des résultats 2017 :
  - Budget principal
  - Budget assainissement
- Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018 auprès du Préfet

#### ***Approbation :***

- Budget lotissement « La Bûche »

#### ***Informations diverses et sujets à débattre :***

- Point sur les études du lotissement
- Point sur les questions vues en commission
  - Voirie
  - Assainissement
  - Bâtiment
  - Fibre optique
  - Adressage
  - Commission Communale des Impôts Directs

#### ***Questions diverses***

## Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 8 février 2018

### DÉLIBÉRATIONS

- Adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » gérée par le SIEL

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de la Loire a fait évoluer la compétence optionnelle « Eclairage public ».

Il expose les nouvelles modalités apportées par le Bureau Syndical, soit :

- Pas d'augmentation du montant des participations
- La participation relative au changement systématique des sources qui s'effectue tous les 5 ans, sera inscrite en section d'investissement et la partie maintenance en fonctionnement
- La compétence optionnelle « Eclairage public » sera prise pour 6 ans minimum et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction. Après la période initiale de 6 ans, possibilité de sortir de l'adhésion par la prise d'une délibération avant le 31 octobre de l'année N transmise au SIEL avant le 15 novembre, pour prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1

M. le Maire précise que le volet « maintenance » comprend le choix entre :

- Le niveau 1 de maintenance complète
- Ou le niveau 2 de maintenance simplifiée, avec la possibilité de demander un nettoyage complémentaire dès le renouvellement ou en cours d'adhésion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'adhérer pour 6 ans minimum, à compter de l'année 2018, à la compétence « Eclairage public » mise en place par le SIEL, le contenu est décrit dans la convention
- ✓ **DÉCIDE** de choisir les options suivantes pour la maintenance des installations :
  - Situées sur les voies publiques
  - Niveau 2 : maintenance simplifiée
  - Nettoyage complémentaire dans le cadre du niveau 2

- Marché d'assurance – Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes – Désignation d'un membre de la collectivité

M. le Maire expose que la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) a proposé aux communes-membres et EPCI voisins d'adhérer à un groupement de commandes en vue d'une consultation en matière d'assurance, et ce afin de réaliser des économies d'échelle.

Plusieurs collectivités des EPCI voisins sont intéressées. La création de ce groupement de commandes nécessite la passation d'une convention constitutive entre ses membres.

La convention prévoit notamment l'institution d'une commission qui sera constituée du président de la CCVAI, en qualité de coordonnateur, et d'un représentant de chacun des membres du groupement, soit 14 membres plus le président.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir adhérer à ce groupement.
- De désigner un représentant de la collectivité afin de participer aux réunions nécessaires à l'exécution de la convention,

Suite à cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la constitution d'une commission ad 'hoc pour ce marché en groupement, telle que ci-dessus détaillé
- ✓ **PROCLAME** élu Monsieur le Maire, Jean Paul JUSSELME, qui s'est porté candidat pour représenter la commune de Chirassimont à la commission d'appel d'offres ad 'hoc
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante

- Taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018, identiques à ceux de 2017, à savoir :
  - 17,74 % taxe d'habitation
  - 14,26 % taxe foncière sur les propriétés bâties
  - 32,34 % taxe foncière sur les propriétés non bâties

- Subventions aux associations pour 2018

Afin d'établir le budget communal 2018, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir les montants prévisionnels qui seront versés aux associations de la commune, sous réserve de la présentation de leur bilan 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **DÉCIDE** des montants prévisionnels de subventions qui seront versés aux associations comme suit :

Chasse communale : 80€	Boule Joyeuse : 80 €
Club de l'Amitié et du 3° Age : 80 €	Comité des fêtes : 320 €
L'Indépendante : 320 €	Sou des Ecoles : 240 €
MJC tennis club : 160 €	MJC : 80 €

- Affectation du résultat 2017 : Budget communal (M14) et budget assainissement (M49)

Après avoir examiné le compte administratif du budget **principal** statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - 94 141,45 € en section d'investissement
  - 575.83 € en report de section de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif du budget **assainissement** statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'affecter le résultat en section d'exploitation pour un montant de 8 262,49 €

- Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018

Dans le cadre des travaux de mise aux normes des circuits électriques dans les salles de classes et d'évolution de l'école publique ainsi qu'à la salle des associations, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), créé par la loi de finances pour 2016 et reconduit en 2018. Ces travaux ont été inscrits dans les programmes d'investissement du budget communal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018 auprès de la Sous-Préfecture de la Loire ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

## **APPROBATION :**

- Budget lotissement de la Bûche :

M. le Maire présente le budget lotissement « La Bûche ».

L'équilibre budgétaire en section de fonctionnement est de 273 500 € et en section d'investissement 300 000 € correspondant à l'emprunt contracté pour cette opération.

## **INFORMATIONS DIVERSES ET SUJETS A DEBATTRE :**

- Point sur les études du lotissement :

M. le Maire présente les plans d'aménagement élaboré par Oxyria pour la parcelle du bas.

Il fait un retour des tests de perméabilité, chaque lot pourra éliminer individuellement les eaux pluviales sur son terrain.

Le dossier loi sur l'eau a été déposé à la Direction Départementale des Territoires de la Loire.

Le permis d'aménager est actuellement en vérification au service ADS de la CoPLER.

Une rencontre avec le SIEL a eu lieu le 14 mars pour l'éclairage public et le raccordement de l'électricité pour chaque lot. Nous devrions recevoir une étude tarifaire sous une quinzaine de jours.

- Point sur les questions vues en commission :

**Voirie** : Alain Rochard informe que la commission prépare le dossier pour le déplacement du chemin du hameau des Champs sur la parcelle A292, l'emplacement a été réservé sur notre PLU.

**Assainissement** : La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier, voir rectifier, les plans de recollement établis par la SADE suite aux travaux sur le réseau d'assainissement en 2017. La commission souhaite faire une mise à jour sur le parc compteur de la commune, en vérifiant que chaque habitation soit bien raccordée au service de l'eau et assainissement (SUEZ). A long terme, la commission souhaiterait créer un fichier récapitulatif des branchements d'assainissement de chaque habitation.

**Bâtiment** : La commission a fait le point sur les différents travaux à prévoir sur l'année 2018, notamment :

- Salle d'animation : remplacer le tapis d'entrée, matériel de nettoyage
- Ecole : remplacement des 2 cuves de gaz par une seule de plus grande capacité
- WC publics vers abri bus : prévoir un chauffage pour éviter que les tuyaux d'eau gèlent
- Aménagement d'un logement à la place de l'ancien bureau de poste.

**Fibre optique** : Le groupe de travail a vérifié toutes les prises sur le plan fourni par le SIEL. Les travaux doivent commencer fin septembre. Des réunions publiques auront lieu dans les prochains mois pour informer la population.

**Adressage** : La commission a fait un point sur le nombre de panneaux et plaques de rues nécessaires pour l'adressage et la numérotation des habitations.

Les tarifs ont été comparés entre 2 fournisseurs. Un devis plus détaillé doit être envoyé par la société Rochetaillée. M. le Maire présente des échantillons fournis par le commercial, rencontré dans la semaine. Le délai de livraison à prévoir est de 3 mois.

**Commission communale des impôts directs** : La mise à jour des changements de catégories effectués en 2015 est terminée. Une mise au point des locaux vacants a été effectuée pendant la réunion.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Agnès Bonnefoy informe le conseil municipal de l'accord de l'Académie relatif à notre demande de dérogation pour les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019. Les jours et horaires seront comme suit :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi      8h30 -11h30    13h30-16h30

**La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le :  
JEUDI 26 AVRIL 2018 à 20h30**